

- TERRE D'ÉMERAUDE COMMUNAUTÉ -
CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DÉLIBÉRATION N°158/2024

Envoyé en préfecture le 20/12/2024
Reçu en préfecture le 20/12/2024
Publié le 18/12/2024
ID : 039-200090579-20241218-D_158_2024-DE



SÉANCE DU 18 DECEMBRE 2024

Nombre de Conseillers

En exercice : 116
Titulaires présents : 74
Suppléants présents : 05
Pouvoirs : 11

Date de convocation :

12/12/2024

Date d'affichage :

20/12/2024

Votants :	90	Pour :	90	Contre :	0	Abstentions :	0
-----------	----	--------	----	----------	---	---------------	---

L'an deux mille vingt-quatre, dix-huit décembre, à dix-huit heures, le Conseil Communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle de la GRENETTE d'Orgelet, sous la présidence de Monsieur PROST Philippe.

Délégués titulaires présents :

ANDREY Patrick ; BAILLY Hervé ; BAILLY Jacques ; BARIOD Denis ; BELLAT Stéphane ; BENIER ROLLET Claude ; BENOIT Jérôme ; BLASER Michel ; BOISSON Jean Pierre ; BOISSON Laurence ; BONIN Robert ; BOURGEOIS Josette ; BOURGEOIS Rachel ; BOZON Fabienne ; BUCHOT Jean-Yves ; BUNOD Remy ; CALLAND Jacques ; CASSABOIS Yannick ; CATTET Jean-Luc ; CLOSCAVET Marie-Claire ; COLIN Gwenaël ; CORAZZINI Sylvie ; DALLOZ Jean-Charles ; DELORME Carole ; DEVAUX Catherine ; DOUVRE Jacques ; DUBOCAGE Françoise ; DUFOUR Anne ; DUTHION Jean-Paul ; ETCHÉGARAY Josiane ; FAVIER Jean-Louis ; GAMBÉY Olivier ; GEAY David ; GERMAIN Christophe ; GIROD Franck ; GROSDIDIER Jean Charles ; GUERIN Jean Luc ; GUILLOT Evelyne ; HALBOURG Bertrand ; HOTZ Richard ; HUGONNET Franck ; HUGUES Guy ; JACQUEMIN Pierre ; JAILLET Bernard ; LACROIX Serge ; LANIS Yves ; LAVRY Dominique ; LONG Grégoire ; LUSSIANA Eddy ; MAILLARD Jean-Claude ; MARQUES Patrick ; MILLET Jacqueline ; MILLET Michel ; MOREL Denis ; MOREL-BAILLY Hélène ; NEVERS Jean-Claude ; PAIN Michel ; PARIS Robert ; PIETRIGA Guy ; PONSOT Pauline ; POURCELOT Anaïs ; PROST Philippe ; RASSAU Jean-Noël ; RAVIER Pascal ; RETORD Dominique ; REVOL Hervé ; ROUX Nathalie ; RUDE Bernard ; SCHAEFFER Catherine ; SERVIGNAT Odette ; THOMAS Rémi ; TISSOT Isabelle ; VENNERI PARE Sandra ; VIAL Jacques.

Délégués suppléants présents : DUBIEF Ludovic ; GIBOZ Brigitte ; JUHAN Christine ; JULLEROT Pascal ; RIQUOIS Jean-Pierre.

Excusés ayant donné pouvoir : BELPERRON Pierre-Rémy à BOZON Fabienne ; BRUNET Hervé à DUBOCAGE Françoise ; CAPELLI Sophie à LONG Grégoire ; DAVID Lauriane à LUSSIANA Eddy ; DEPARIS-VINCENT Christelle à MARQUES Patrick ; FATON Patrice à PIETRIGA Guy ; GAUTHIER PACOUD Sandrine à BUCHOT Jean-Yves ; REYDELLET DELORME Emmanuelle à PROST Philippe ; ROZEK Evelyne à GROSDIDIER Jean Charles ; VACELET Jean-Marie à HUGUES Guy ; VUITTON Antoine à VIAL Jacques.

Excusés : AYMONIER Gaëtan ; BIN Richard ; BOILLETOT Jean-Marc ; BONDIER Jean-Robert ; CHAMOUTON Patrick ; CHATOT Patrick ; CIOE Bruno ; CORSETTI Patrice (représenté par RIQUOIS Jean-Pierre) ; DE MERONA Bernard ; FAGUET Jean-Jacques (représenté par JUHAN Christine) ; GRAS Françoise ; GUILLEMIN Xavier ; JOURNEAUX Cyrille ; LANCELOT Catherine (représentée par GIBOZ Brigitte) ; LARUADE Laurent (représenté par JULLEROT Pascal) ; MOREL Alain ; PAGET Jean-Marie ; STEYAERT Frank (représenté par DUBIEF Ludovic).

Absents : ARTIGUES Damien ; BANDERIER Dominique ; BAUDIER Stéphanie ; BRIDE Frédéric ; CATILAZ Christophe ; DUFOUR Christiane ; DUMONT GIRARD Philippe ; GROS-FUAND Florence ; LAMARD Philippe ; MORISSEAU Gilles ; PERRIN Alexandre ; PRELY Fabrice ; REBREYEND COLIN Micheline.

Secrétaire de séance : Claude BENIER-ROLLET.

Objet : TRANSITION ENERGETIQUE – Approbation du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)

Rapporteur : Jean-Paul DUTHION

Le RAPPORTEUR,

EXPOSE

Conformément à la Loi n°2015-992 du 17 août 2015 relative à la Transition Ecologique pour la Croissance Verte, le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) de Terre d'Émeraude Communauté a été initié suite à la délibération du Conseil Communautaire en date du 16 décembre 2021.

Son élaboration a été menée suivant les articles L. 123-19, L.222-4 et L.222-5, L.229-25 et L.229-26, et R.229-51 à R.229-56 du Code de l'Environnement, le Décret n°2016-489 du 28 juin 2016 et l'Arrêté Ministériel du 4 août 2016.

Ainsi, le PCAET de Terre d'Émeraude Communauté inscrit les objectifs stratégiques suivants pour le territoire d'ici 2030 :

- une baisse des émissions de gaz à effet de serre de 28% ;
- une baisse des consommations d'énergie de 27% ;
- une augmentation de 28% de la production d'énergie renouvelable.

Pour les atteindre, un programme de 54 actions multi-acteurs a été co-construit via une démarche participative, articulé autour de 6 thématiques : habitat/aménagement du territoire, mobilités, ressource en eau, espaces naturels/forêt/biodiversité, agriculture/alimentation et économie locale.

L'élaboration de cet outil de planification arrivant à son terme, à l'issue des consultations des personnes publiques associées et du public menées à l'été et l'automne 2024, il est proposé d'approuver le document final.

CONSIDÉRANT que l'élaboration du PCAET s'établit selon une méthodologie en plusieurs temps :

- un diagnostic du territoire ;
- une stratégie territoriale et un programme d'actions pour 6 années ;
- une Évaluation Environnementale Stratégique (EES) ;
- un dispositif de suivi et d'évaluation ;

CONSIDÉRANT l'élaboration participative du PCAET qui a permis de rassembler l'ensemble des acteurs du territoire autour de cette démarche ;

CONSIDÉRANT l'avis tacite favorable de l'Autorité Environnementale (Mission régionale d'autorité environnementale - MRAe) en date du 10 juillet 2024, l'avis favorable du Préfet de Région en date du 12 septembre 2024, et l'absence d'avis du Conseil Régional Bourgogne-Franche-Comté ;

CONSIDÉRANT les observations émises au cours de la consultation publique, du 25 octobre au 25 novembre 2024 ;

CONSIDÉRANT les mémoires en réponse aux avis des personnes publiques associées et aux observations du public ;

ENTENDU l'exposé de Monsieur Jean-Paul DUTHION, vice-Président en charge de l'environnement et du développement durable ;

Le BUREAU COMMUNAUTAIRE, dans la séance du 10 décembre 2024 a émis un avis favorable,

Le CONSEIL COMMUNAUTAIRE, après avoir entendu cet exposé et avoir délibéré,

DÉCIDE

D'APPROUVER le Plan Climat Air Energie Territorial annexé à la présente délibération.

D'AUTORISER Monsieur le Président à transmettre les documents finalisés à Monsieur le Préfet de Région, et solliciter toutes les aides financières possibles dans le cadre de la mise en œuvre du PCAET.

DE CHARGER Monsieur le vice-Président en charge de l'environnement et du développement durable, Jean-Paul DUTHION, de suivre ce dossier.

D'AUTORISER Monsieur le Président à engager les démarches et signer tout acte relatif à cette décision, ainsi que tout avenant après avis du bureau.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

L'autorité territoriale :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte en vertu de son dépôt en Préfecture et de sa notification ou publication
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Besançon ou par l'application Internet Télérecours citoyens, accessible à partir du site www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de la présente notification ou publication.

Pour extrait conforme,


Le Président

